



CYBERGUN confirme la cession de son pôle civil pour devenir un *pure player* de la Défense

10 septembre 2024

CYBERGUN annonce avoir engagé la cession à la société EVIKE des actifs de son pôle Civil (21,3 MEUR de chiffre d'affaires en 2023) dans le prolongement des annonces faites depuis le 23 avril 2024.

Le contrat de cession d'actifs conclu entre CYBERGUN et EVIKE et annoncé ce jour concerne essentiellement le stock des produits à disposition du pôle Civil, ainsi que des droits de propriété intellectuelle. Comme annoncé en juillet, CYBERGUN a fait le choix d'écouler une partie de son stock de marchandise durant l'été, générant un chiffre d'affaires de plus de 1 MEUR, afin d'encaisser immédiatement le produit de l'opération.

Le montant global de la transaction ressort ainsi à un montant maximum de 9,3 MEUR¹ en cas de transfert effectif de tous les actifs concernés, dont 2,8 MEUR en 2024, 4,1 MEUR en 2025 et le solde étalé sur 2 ans.

Le Groupe reste propriétaire de sa participation au sein du site Internet Civil B2C evike-europe.com (1,1 MEUR de chiffre d'affaires en 2023) pour lequel des discussions ont été engagées en vue d'une cession. Concernant les boutiques détenues en propre (1,6 MEUR de chiffre d'affaires en 2023), leur cession ou leur fermeture ont également été engagées. Au final, la valeur globale des actifs sera bien supérieure à 10 MEUR comme précédemment annoncé.

A terme recentré sur son pôle Militaire, dont le chiffre d'affaires 2023 s'est élevé à 21,4 MEUR, CYBERGUN a pris les dispositions pour éteindre toutes les charges opérationnelles directement liées à ces activités dans le domaine Civil. Les charges non courantes liées à cette réorganisation avec un impact sur la trésorerie sont estimées à environ 0,6 MEUR. Le Groupe supporte encore à ce jour pour environ 0,2 MEUR de charges externes sur des contrats en cours. Enfin, la valeur comptable du solde des actifs immobilisés du pôle civil, soit 5 MEUR, sera dépréciée par une écriture comptable sans impact sur la trésorerie lors de la prochaine clôture.

La société prévoit de communiquer prochainement sur l'utilisation prévue des fonds issus de cette opération structurante dans le cadre de la présentation de sa nouvelle feuille de route recentrée sur les perspectives de croissance rentable de son pôle Militaire.

¹ Montant proche de la valorisation cible de 10 MEUR estimée avant les procédures d'audit et variations de change, la transaction étant libellée en USD puis convertie en EUR.

Hugo BRUGIÈRE, Gérant de CYBERGUN, déclare : « *Je suis très fier que nous ayons réussi à mener ce projet structurant à son terme et que nous ayons démontré que la valeur de l'ensemble des actifs de notre pôle Civil était bien supérieure à 10 MEUR comme je l'ai dit à plusieurs reprises.*

Nous avons encore beaucoup à faire sur le périmètre restant et dévoilerons bientôt à quoi va ressembler le futur Groupe. »

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : www.cybergun.com

A propos de CYBERGUN :

Fondé en 1986, CYBERGUN est un expert mondial dans la conception, la production et la distribution de répliques d'armes à billes sous licences exclusives, aussi bien en B2B grâce à son réseau mondial qu'en B2C avec notamment le site evike-europe.com. Historiquement positionné sur le segment Civil et récréatif (Airsoft, Airgun, tir de loisir), le Groupe a développé, depuis 2014, une division Militaire dédiée à l'entraînement des forces armées et de police. Au cours de l'exercice 2022, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 43 MEUR.

Qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance, CYBERGUN est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0013204351 – ALCYB) et ses titres sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Anne-Charlotte DUDICOURT au +33 1 53 67 36 32

ATOUC CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86

Avertissement :

La société CYBERGUN a mis en place (i) un financement sous forme d'ORA-BSA, étant précisé qu'une partie des ORA émises ont été ensuite transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur équitization, et (ii) un financement sous forme d'ORNAN avec la société YA II PN qui, après avoir reçu les actions issues du remboursement de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société.

Les actions, résultant du remboursement ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la fiducie et/ou de la société YA II PN.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.